

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers :
en exercice : 44
présents : 36
votants : 39

- séance du 12 AVRIL 2011 -

L'an deux mille onze, le 12 Avril à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté du Pays du Cheylard, dûment convoqué le 4 Avril 2011, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABAL.

Étaient présents : M. Raymond BOURDELY, Dr J. CHABAL, Mme Monique PINET, Mme Nathalie MASSON, M. Bernard MOISSON, Mme Pierrette CHANEAC, M. Daniel BERTHIER, Mme Marie-Christine ROURE, M. Jeannot MONTREVEL, M. Pierre CROS, Mme Karine ARNAUD, Mme Sophie FONTANEL, M. Robert COURTIAL, M. Denis SERRE, M. Lucien VIALLE, M. Jean-Luc BOULON, M. Patrick BÖHLE, M. Maurice ROCHE, M. Marcel COTTA, M. Gilbert FONTANEL, M. Raymond FAYARD, M. Dominique BRESSO, Mme Josiane ALLARD-CHALENCON, M. René JULIEN, Mme Marie-Laure ASTIER, M. Marc CHOUTEAU, M. Maurice SANIEL, Mme Annie FAURE, M. Christophe SABY, M. Michel LADREYT, M. Jean-Pascal PRAMAYON, M. Thierry GILBERT.

Absents excusés représentés : M. Roger PERRIN représenté par M. Daniel BERTHIER, M. Gérard CUMIN représenté par le Dr J. CHABAL, M. Henri CROS représenté par Mme Béatrice CHANUT, Mme Amandine SALLES représentée par Mme Alexandra MAZA, Mme Karine BROSE représentée par M. René FAURE, Mme Magali FOURET représentée par M. Daniel BANCEL, M. Christophe VOLLE représenté par M. Thierry GILBERT.

Absents excusés : Mme Nathalie CHAREYRE, M. Ernest HELMSTETTER.

Absents : M. Richard FREYDIER, M. Emile ARNAUD, M. Jérôme MASSON.

Secrétaire de séance : M. Thierry GILBERT.

FUTURES INTERCOMMUNALITES

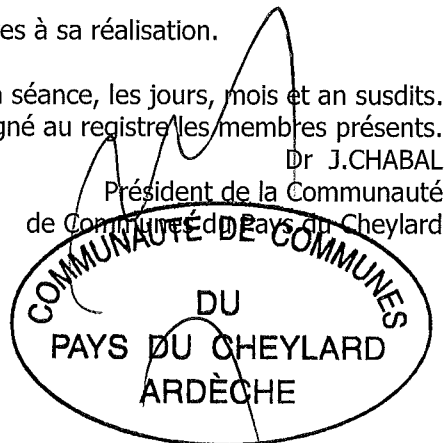
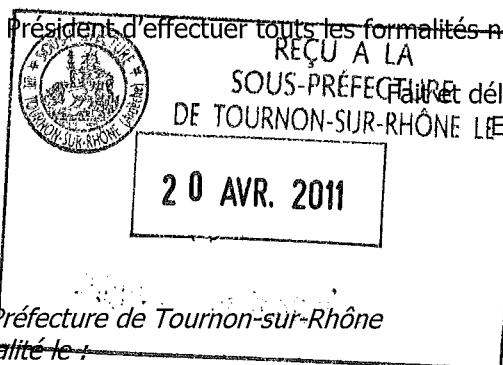
Monsieur le Président informe le Conseil des dernières évolutions concernant les futures intercommunalités. Il fait part de la proposition de M. le Préfet de regrouper la CCPC avec une partie du canton de St Agrève, St Martin, une partie de la Cdc d'Eyrieux aux Serres et une partie de la Cdc des Châtaigniers.

M. le Président explique qu'il a formulé une contre-proposition s'appuyant sur la logique de Vallée et le travail et la bonne entente entre élus constatés depuis plus de dix ans au niveau du SMEOV, en souhaitant la création d'une Communauté d'Agglomération allant du Cheylard à Privas en descendant toute la Vallée de l'Eyrieux.

Les délégués communautaires soutiennent la démarche de M. le Président et invitent à prendre une délibération d'opposition au projet de M. le Préfet et de confortation de la logique de Vallée, comme l'a évoqué le Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, A L'UNANIMITE,

- DESAPPROUVE la proposition de M. le Préfet, déplorant la non prise en compte des habitudes de coopération et de travail existant à travers le SMEOV
- PROPOSE, dans le cadre des futures intercommunalités, qu'une logique de vallée soit retenue comme principe intangible
- SE POSITIONNE pour une Communauté d'Agglomération à l'échelle du Centre Ardèche et du SMEOV permettant le maintien et l'amplification de cette dynamique sur un périmètre de plus de 50 000 habitants
- charge M. le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à sa réalisation.



Affiché en Mairie le :
Transmis à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône
pour contrôle de légalité le :